



*Brest, le 15 janvier 2018*

### **Communiqué**

Le Crédit Mutuel Arkéa confirme que son Conseil d'administration est appelé à se prononcer mercredi 17 janvier 2018 pour donner mandat à ses dirigeants pour engager toutes les actions permettant au groupe Crédit Mutuel Arkéa de préserver sa liberté d'entreprendre, en obtenant le statut d'un groupe bancaire coopératif et mutualiste indépendant, distinct du reste du Crédit Mutuel.

Il délibèrera également sur l'ouverture d'un processus de consultation des fédérations et des caisses locales sur ce projet. Les conseils d'administration des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest se tiendront ensuite, d'ici le 19 janvier, et la fédération du Crédit Mutuel Massif Central sera également invitée à se prononcer sur ce processus.

A l'issue des conseils d'administration du Crédit Mutuel Arkéa ainsi que des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, une information sera communiquée.